

N/REF : 23/12/2024 9H55 C:000053 I:02450
V/REF : AC/C08031
V/Email reçu le Lundi 23/12/2024 a 9H55

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. ELD
IMMEUBLE : ELODEE - ELD
44, RUE DE LA REPUBLIQUE
.
35150 CORPS NUDES

Rennes, le 20 Janvier 2025

Référence Marché : 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 44 REPUBLIQUE - MOHAMED ANLIM 06 98 89 47 67
LOGEMENT N° 108804, PORTE N°23, 2° ÉTAGE
MOTIF : REMPLACEMENT ROBINETTERIE MITIGEUSE THERMOSTATIQUE
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 27/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
LOCATAIRE ABSENT MALGRÉ LA PRISE DE RENDEZ VOUS
INTERVENTION A REPLANIFIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 27/12/24 a 09H26 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP003-Déplacement>35km	le 27/12	1	27,36	27,36
TOTAL H.T.					27,36
T.V.A. a 10,00%					2,73
TOTAL T.T.C.En EURO					30,09

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.